



# MAIRIE D'YMONVILLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois, le trois avril à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	Le 28 mars 2023
<b>PRESENTS</b>	Laurent CASSONNET, Frédéric COUDIERE, Fabien EUGENE, Kathy SUBILLEAU, Pascal CANARD, Ophélie DEROSIER, David KAMMER, Laurent DELARUE, Joël BRULE, Bernard DECARRIERE
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Edouard BRETON donne pouvoir à Ophélie DEROSIER
<b>ABSENTS</b>	
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	En exercice 11 Présents 10 Votants 11
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	Mme Ophélie DEROSIER
<b>SESSION</b>	Ordinaire

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2023
2. Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget principal
3. Vote du Budget Primitif 2023 du Budget principal
4. Affectation de résultat du budget principal
5. Vote des taxes communales 2023
6. Vote des subventions communales 2023
7. Fêtes et cérémonies
8. Informations diverses
9. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.  
Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession :  
Edouard BRETON donne pouvoir à Ophélie DEROSIER

### 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

**2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL (256)**

**Délibération 2023-04-01**

Monsieur le Maire présente aux membres le compte administratif 2022 du budget principal (256).  
Vu les résultats de clôture du budget principal au 31/12/2022 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	282 327.60 €	132 091.85 €
RECETTES	689 347.76 €	149 283.11 €
RESULTAT	+ 407 020.16 €	+ 17 191.26 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire passe la présidence au doyen M. Bernard DECARRIERE.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVENT** le compte administratif 2022 et le compte de gestion de Monsieur l'agent comptable du budget principal. Ces 2 documents sont conformes.

**3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL (256)**

**Délibération 2023-04-02**

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2023 du budget principal au conseil municipal.  
Il précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Section d'investissement

Recettes 343 751.00 €

Dépenses 343 751.00 €

Section fonctionnement

Recettes 722 756.00 €

Dépenses 722 756.00 €

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif du budget principal 2023 par chapitre

**4- AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL (256)**

**Délibération 2023-04-03**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter les résultats du Compte administratif 2022 du budget principal (256) au budget primitif 2023 dans les comptes de reports comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 950,78
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	334 059,38
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	407 020,16
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	17 191,26
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	407 020,16
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	407 020,16
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

## **5- VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – FINXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023**

### Délibération 2023-04-04

Par délibération du 11 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à savoir :

- Taxe Foncière Bâtie (FPB) : 33,27 %
- Taxe Foncière non bâtie (TFPNB) : 19,21 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- \* Taxe d'habitation (TH) : 9,90%
- \* Taxe Foncière Bâtie (FPB) : 33,27 %
- \* Taxe Foncière non bâtie (TFPNB) : 19,21 %

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- \* Taxe d'habitation (TH) : 9,90%
- \* Taxe Foncière Bâtie (FPB) : 33,27 %
- \* Taxe Foncière non bâtie (TFPNB) : 19,21 %

## **6- VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2023**

### **Délibération 2023-04-05**

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2023, les subventions communales suivantes :

	PROPOSITION 2023	VOTE
Avenir (Football)	2 000 €	Adopté à l'unanimité
Gym Volontaire	400 €	Adopté à l'unanimité
Comité des Fêtes	1 800 €	Adopté à l'unanimité
SIAD	200 €	Adopté à l'unanimité
ADMR	100 €	Adopté à l'unanimité
Total Inscription budget 2023	4 500 €	

Après débat, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire pour le versement des subventions communales

## **7- FETES ET CEREMONIES 2023 (ARTICLE 623)**

### **Délibération 2023-004-06**

Le conseil municipal fixe comme suit les valeurs allouées à l'occasion des fêtes et cérémonies diverses organisées par la commune.

- Evènements patriotiques : achats de gerbes pour une valeur maximale de 300 €,
- Naissance, mariage, décès : achats de fleurs, gerbes ou présents à l'effigie de la Mairie pour une valeur maximale de 300 €,
- Organisation de pots à l'occasion de ces différentes manifestations et évènements cités, ainsi que les vœux du Maire à la population, inaugurations et diverses autres fêtes organisés par la Mairie pour une valeur maximale de 5 400 €.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 du budget principal à l'article 623

## **8- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS MOYENNE TENSION**

### **Délibération 2023-03-06**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens (moyenne tension) envisagé à LE COLOMBIER à YMONVILLE, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2023.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

**Exécution des travaux :**

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT)	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	0%	- €	0%	- €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	0%	- €	0%	- €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	175 000 €	75%	131 250 €	25%	43 750 €
TOTAL			175 000 €		131 250 €		43 750 €

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2023, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

**9- INFORMATIONS DIVERSES**

↳ Déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire informe avoir eu réponse de la part de XP Fibre concernant les difficultés de raccordements rencontrées par certains usagers (Rue du Haut Chemin) :

« Le déploiement de cette rue n'a pas encore été réalisé, c'est pourquoi la souscription à une offre très haut débit n'est pas possible. Ce décalage dans notre déploiement est dû à l'infrastructure Energies28 présente dans cette rue, qui a fait l'objet d'une étude plus tardive que le réseau historique Orange ».

Energie 28 n'accepte pas cette responsabilité considérant que XP Fibre ne coopère pas.

Monsieur le Maire s'engage à suivre l'évolution du dossier, Energie 28 étant un partenaire engagé sur notre commune.

↳ Monsieur le Maire précise la programmation des travaux d'enfouissement du réseau aérien Moyenne tension. Suite à la réunion avec Energie 28, le mois de mai sera préparatoire, le début des travaux étant prévu en juin pour une livraison en octobre.

↳ Monsieur le Maire informe avoir eu un retour de la Banque des Territoires suite à la question du conseil municipal du 20 mars 2023 concernant l'augmentation du taux de nos emprunts indexés sur le livret A :

« Pour faire suite à votre question sur l'index du livret A qui engendre l'augmentation des intérêts et fait baisser le capital. Ce phénomène s'explique par le mécanisme de la double révisabilité du taux de l'index du livret A. On peut aussi parler du concept **taux de progressivité** permettant de lisser le montant des échéances lorsque les intérêts augmentent ».

**13- TOUR DE TABLE**

**Ophélie DEROSIER** informe qu'elle participera à la commission scolaire du 12 avril 2023.

**Bernard DECARRIERE** constate l'inefficacité de l'intervention du Conseil Départemental pour l'entretien de l'accotement de la route entre Ymonville et Prasville.

Monsieur le Maire répond avoir régulièrement contacté la subdivision de Janville et rappellera prochainement les services.

**14- CLOTURE DE SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Procès-Verbal approuvé en séance du

Le Maire  
Laurent CASSONNET



La secrétaire de séance  
Ophélie DEROSIER